



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SARTHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 26 - JUIN 2014

SOMMAIRE

DDFIP 72

Décision N °2014146-0014 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au sein du pôle pilotage et ressources	1
Décision N °2014146-0016 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux gestionnaire de site	3
Décision N °2014147-0014 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à l'assistant de prévention	5

DDT 72

SG

Arrêté N °2014135-0012 - Subdélégation de signature de M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe, à des fonctionnaires placés sous son autorité	6
Arrêté N °2014135-0013 - Subdélégation de signature de M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe, pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur	16
Arrêté N °2014135-0014 - Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe, à des fonctionnaires placés sous son autorité	20



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
LA SARTHE

S2- 2014- 0501

OBJET : Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au sein du pôle pilotage et ressources.

La directrice du pôle pilotage et ressources de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE préfet de la Sarthe ;

Vu l'arrêté du 11 mai 2012 portant nomination de Mme Colette KLAËS, administrateur des finances publiques adjoint, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013288-0006 du 25 octobre 2013, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Colette KLAËS, administratrice des finances publiques adjointe ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013242-0007 du 3 septembre 2013 portant délégation de signature de M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe, en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Mme Colette KLAËS, administratrice des finances publiques adjointe ;

DECIDE :

Par arrêté du préfet de la Sarthe en date du 25 octobre 2013, Mme Colette KLAËS a notamment reçu une délégation de signature à effet de :

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction départementale de la Sarthe

- recevoir les crédits des programmes suivants :
 - n° 156 « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local »
 - n° 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière »
 - n° 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat »
 - n° 723 « Contribution aux dépenses immobilières »
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités.
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les crédits budgétaires 218-01 « hygiène et sécurité ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Colette KLAËS, la délégation conférée sera exercée par:

Mme Liliane LE GUERN, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division budget, immobilier et logistique ;

Mme Catherine PRADINES, inspectrice des finances publiques, responsable du service budget et logistique ;

Mme Jocelyne DESOEUVRE, contrôleuse principale des finances publiques, adjointe du service budget et logistique ;

Et uniquement pour ce qui concerne les programmes 156 et 309 :

Mme Isabelle GENDRON, inspectrice des finances publiques, responsable du service immobilier.

Et uniquement pour ce qui concerne le programme 156 :

Mme Maryse GACE-PICHON, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division ressources humaines ;

Mme Isabelle COBAT, inspectrice des finances publiques, suppléante du responsable du service ressources humaines, filière gestion publique ;

Mme Nadine VEAU, inspectrice des finances publiques, responsable du service ressources humaines, filière fiscale ;

Les agents du service budget et logistique dont les noms suivent, sont autorisés à saisir dans le portail formulaires du suivi de la dépense via le logiciel Chorus, les engagements juridiques et les attestations de service fait :

Charles PERRION, contrôleur des finances publiques, Carine RULLION, contrôleuse des finances publiques, Nathalie POUL, agente administrative principale des finances publiques, Yann GRAVÉ, agent administratif des finances publiques.

Les agents de la division ressources humaines dont les noms suivent, sont autorisés à valider les demandes de paiement des frais de déplacement dans l'application CHORUS DT « frais de déplacement » :

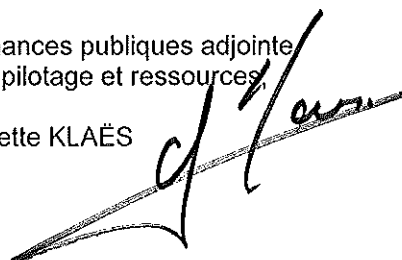
Mme Maryse GACE-PICHON, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division ressources humaines, M Guillaume GINAS, inspecteur des finances publiques, responsable du service de la formation professionnelle, Mme Maryline COUTURIER, contrôleuse des finances publiques, Mme Odile THIBAUT, agente administrative principale des finances publiques, Mme Brigitte BARBIER, contrôleuse principale des finances publiques, Mme Pascale PERDRIAU, contrôleuse principale des finances publiques.

Cette délégation de signature prend effet au 26 mai 2014.

Fait au Mans le 26 mai 2014.

L'administratrice des finances publiques adjointe
responsable du pôle pilotage et ressources,

Mme Colette KLAËS





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
LA SARTHE

S2-2014- 0502

OBJET : Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux gestionnaires de site.

La directrice du pôle pilotage et ressources de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE préfet de la Sarthe ;

Vu la décision du 11 mai 2012 portant nomination de Mme Colette KLAËS, administrateur des finances publiques adjoint, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013288-0006 du 25 octobre 2013, portant délégation de signature de M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe, en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Colette KLAËS, administratrice des finances publiques adjointe ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant M. Colette KLAËS à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

DECIDE :

Par arrêté du préfet de la Sarthe en date du 25 octobre 2013, Mme Colette KLAËS a notamment reçu une délégation de signature à effet de :

→ recevoir les crédits du programme n° 156 « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local »

Mme KLAËS subdélègue sa signature pour signer les engagements juridiques inférieurs à 500 euros :

- à M Michel POULIN, conservateur des hypothèques, gestionnaire du centre des finances publiques, avenue Nicot au Mans ;
- à M Guy BRO, inspecteur divisionnaire des finances publiques, gestionnaire du centre des finances publiques de Mamers ;
- à M Claude ALLARD, inspecteur divisionnaire des finances publiques, gestionnaire du centre des finances publiques de La Flèche ;
- à Mme Christine PETIT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, gestionnaire du centre des finances publiques de Saint-Calais.

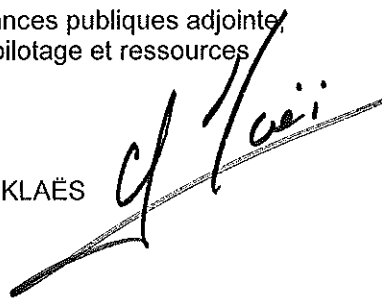
Et pour signer les engagements juridiques inférieurs à 750 euros :

- à Mme Brigitte QUEDILLAC, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, gestionnaire du centre des finances publiques, avenue De Gaulle au Mans ;
- à M Jean Marc TANIÈRE, inspecteur des finances publiques, gestionnaire adjoint du centre des finances publiques, avenue De Gaulle au Mans.

Fait au Mans le 26 mai 2014.

L'administratrice des finances publiques adjointe,
responsable du pôle pilotage et ressources

Colette KLAËS





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
LA SARTHE

S2-2014- 0503b

OBJET : Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à l'assistant de prévention.

La directrice du pôle pilotage et ressources de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE préfet de la Sarthe ;
Vu la décision du 11 mai 2012 portant nomination de Mme Colette KLAËS, administrateur des finances publiques adjoint, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques de la Sarthe ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2013288-0006 du 25 octobre 2013, portant délégation de signature de M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe, en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Colette KLAËS, administratrice des finances publiques adjointe ;
Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant Mme Colette KLAËS à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

DECIDE :

Par arrêté du préfet de la Sarthe en date du 25 octobre 2013, Mme Colette KLAËS a notamment reçu une délégation de signature à effet de :

→ procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les crédits budgétaires 218-01 « hygiène et sécurité »

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses « hygiène et sécurité ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Colette KLAËS, la délégation conférée sera exercée jusqu'au 1^{er} septembre 2014 par :

- M Jean-Marc TANIÈRE, inspecteur des finances publiques, assistant de prévention.

Fait au Mans le 27 mai 2014

L'administratrice des finances publiques adjointe,
responsable du pôle pilotage et ressources,

Colette KLAËS

À
MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



PREFET DE LA SARTHE

Direction départementale des territoires de la Sarthe

Arrêté n° 2014135-0012 du 19 MAI 2014

OBJET : Subdélégation de signature de M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe à des fonctionnaires placés sous son autorité.

LE PREFET DE LA SARTHE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et modifiant le décret n° 2004-374 susvisé ;

VU le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 11 octobre 2013, portant nomination dans les directions départementales interministérielles, nommant M. Marc RAUHOFF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Sarthe, à compter du 12 novembre 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 en date du 25 novembre 2013 portant délégation de signature en matière administrative de M. Pascal LELARGE, Préfet de la Sarthe, à M. Marc RAUHOFF directeur départemental des territoires de la Sarthe ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires de la Sarthe ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée, pour l'ensemble des actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 et précisés à son annexe, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc RAUHOFF, à :

- **M. Rémy BOUTROUX**
Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,
Directeur départemental adjoint.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 et précisés à son annexe, chacun dans les limites de ses attributions ainsi que pour les décisions visées sous le numéro de code I a22 concernant les agents de son service, à l'exclusion des actes visés à l'article XI a1, à :

- **M. François BARTHOMEUF**
Ingénieur divisionnaire des T.P.E.,
Secrétaire général,
pour le secrétariat général.
- **Mme Patricia BEAUFEREY**
Attachée principale d'administration de l'agriculture,
Secrétaire générale adjointe,
pour le secrétariat général.
- **M. Daniel BODY**
Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et
de l'aménagement durables,
Chef du service habitat ville construction,
pour le service habitat ville construction.
- **M. Philippe FOUQUET**
Ingénieur divisionnaire des T.P.E.,
Chef du service prospective et territoires,
pour le service prospective et territoires.
- **M. Jean-Paul GAUTIER**
Ingénieur divisionnaire des TPE,
Adjoint au chef du service prospective et territoires,
pour le service prospective et territoires.
- **M. Philippe NOUVEL**
Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts,
Chef du service eau et environnement,
pour le service eau et environnement.

- **Mme Nadine DUTHON**
Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,
Adjointe au chef du service eau et environnement,
pour le service eau et environnement.
- **M. Christian MAUPERIN**
Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,
Chef de mission
Chef du service urbanisme et aménagement,
pour le service urbanisme et aménagement.
- **M. Patrick POIRIER**
Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,
Chef de mission
Chef du service économie agricole,
pour le service économie agricole.
- **Mme Christelle VOISIN-JOUANNEAU**
Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement,
Adjointe au chef du service économie agricole,
pour le service économie agricole.
- **Mme Marie-Pierre POUILLAIN**
Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,
Contrôleur de gestion,
pour la mission gestion coordination.
- **Mme Catherine CORNEC-KERDUEL**
Attachée principale d'administration de l'équipement
Chef de la mission sécurité, transports et crises,
pour la mission sécurité, transports et crises

ARTICLE 3 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 et précisés à son annexe sous le numéro de code I a23, à :

- **M. François BARTHOMEUF**
Ingénieur divisionnaire des T.P.E.,
Secrétaire général.
- **Mme Patricia BEAUFEREY**
Attachée principale d'administration de l'agriculture,
Secrétaire générale adjointe.

ARTICLE 4 : Délégation est donnée, aux chefs d'unité territoriale désignés ci-après, chacun dans le ressort de son unité, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 et précisés à son annexe sous les numéros de code I a1, I a9 et I a22 :

- **M. Patrick RIVIERE**
Technicien supérieur en chef du développement durable,
Réfèrent territorial du Perche Sarthois.
- **M. Thierry FOUCHER**
Ingénieur divisionnaire des T.P.E.,
Réfèrent territorial de la Vallée du Loir.

ARTICLE 5 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 et précisés à son annexe sous les numéros de code I a1 et I a9, aux personnels d'encadrement des services et unités dont la liste nominative est jointe en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 6 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 et précisés à son annexe sous les numéros de code I a1a, I a2, I a3, I a4 et I a14 (limité aux décharges d'activités de service), à:

- **M. José -Louis LAHUERTA**
Attaché d'administration de l'équipement,
Chef de l'unité ressources humaines et affaires juridiques.
- **Mme Annie PANETIER**
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, classe exceptionnelle,
Adjointe au chef de l'unité ressources humaines et affaires juridiques.

ARTICLE 7 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 et précisés à son annexe sous les numéros de code II a9, II a10 et II a11, à :

- **M. Nicolas CHAUDET**
Ingénieur des TPE
Chef de l'unité circulation sécurité routière

ARTICLE 8 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 et précisés à son annexe sous le numéro de code II b1 et II b4, à :

- **M. Nicolas CHAUDET**
Ingénieur des TPE
Chef de l'unité transports et gestion de crises, par intérim

ARTICLE 9 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 et précisés à son annexe sous le numéro de code III a1, à :

- **M. Philippe NOUVEL**
Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts,
Chef du service eau et environnement,
pour le service eau et environnement.
- **Mme Nadine DUTHON**
Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement
Adjointe au chef du service eau environnement
- **Mme Karine DEVE**
Ingénieure des TPE
Chef de l'unité risques naturels et technologiques

ARTICLE 10 : Délégation est donnée à :

10- a) **Pour les décisions visées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 et précisées à son annexe sous les numéros de code IV a1, IV a2 et IV a3, à :**

- **M. David ALLAIN**
Attaché de l'administration de l'équipement,
Chef de l'unité financement du logement
- **Mme Joséphine HISLAND**
Attachée de l'administration de l'équipement
Chef de l'unité habitat et rénovations urbaines

10- b) **Pour les décisions visées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 et précisées à son annexe sous les numéros de code IV d1, IV d2, IV d3 et IV d4, à :**

- **M. Nicolas BOUVIER**
Ingénieur des T.P.E.,
Chef de l'unité performance du bâtiment
- **M. Daniel RENOU**
Technicien supérieur en chef du développement durable,
Unité performance du bâtiment

ARTICLE 11 : Délégation est donnée :

11- a) **Pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 et précisés à son annexe sous les numéros de code V a5, V a6, V c1, V c2b, V c6, V c8, V c17, V d1, V d4, V d5b et V d8, à :**

- **Mme Françoise LEVASSEUR**
Attachée de l'administration de l'équipement,
Chef de l'unité application du droit des sols.
- **Mme Cécile DENOS**
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, classe normale,
Adjointe au chef de l'unité application du droit des sols.
- **Mme Laure LUCAS**
Ingénieure divisionnaire des T.P.E.,
Chef de l'unité planification.

11- b) **Pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 et précisés à son annexe sous les numéros de code V a5, V c1, V c6 et V d1, à :**

- **Mme Isabelle PAVAGEAU**
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, classe exceptionnelle
- **M. Georges DAGUENET**
Technicien supérieur principal du développement durable
- **M. Daniel GILOUPPE**
Technicien supérieur principal du développement durable
- **M. Fabrice GRUNEWALD**
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, classe exceptionnelle
- **Mme Christelle MONTHULE**
Adjointe administrative de l'équipement de 1ère classe
- **M. Martial VERON**
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, classe exceptionnelle

ARTICLE 12 : Délégation est donnée aux référents territoriaux, désignés ci-après et chacun pour son unité territoriale, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 et précisés à son annexe sous les numéros de code V a5, V a6, V c1, V c2b, V c6, V c8, V c17, V d1, V d4, V d5b, et V d8 :

- **M. Patrick RIVIERE**
Technicien supérieur en chef du développement durable,
Réfèrent territorial du Perche Sarthois.
- **M. Thierry FOUCHER**
Ingénieur divisionnaire des T.P.E.,
Réfèrent territorial de la Vallée du Loir.

Ainsi qu'aux collaborateurs des référents territoriaux désignés ci-après et pour leur unité territoriale d'affectation :

- **Mme Marie-Christine OZAN**
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, classe normale
Unité territoriale du Perche Sarthois.
- **Mme Dominique PLANTE**
Technicienne supérieure principale du développement durable,
Unité territoriale de la Vallée de la Sarthe.
- **Mme Martine PETITHOMME**
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, classe exceptionnelle
Unité territoriale de la Vallée du Loir.
- **M. Alain RAGOT**
Technicien supérieur en chef du développement durable,
Unité territoriale de la Vallée du Loir.

ARTICLE 13 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 et précisés à son annexe sous les numéros de code V a5, V c1 V c6 et V d1, à :

- **M. André LELOUP**
Adjoint administratif principal de 1ère classe,
Unité territoriale du Nord Sarthe.
- **Mme Nathalie GESLIN**
Adjointe administrative principale de 2ème classe
Unité Territoriale du Perche Sarthois.
- **Mme Annette LANDAIS**
Adjointe administrative principale de 1ère classe
Unité Territoriale du Perche Sarthois.

- **M. Daniel MALLET**
Dessinateur, chef de groupe de 1ère classe
Unité territoriale du Perche Sarthois.
- **M. Fabrice NICOLAS**
Adjoint administratif de 1ère classe,
Unité territoriale de la Vallée de la Sarthe.

ARTICLE 14 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 et précisés à son annexe sous le numéro de code IX a1 et IX a2 à :

- **M. Nicolas CHAUDET**
Ingénieur des TPE,
Chef de l'unité transports et gestion de crises, par intérim.

ARTICLE 15: Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 et précisés à son annexe sous le numéro de code X a1, à :

- **M. Nicolas BOUVIER**
Ingénieur des T.P.E.,
Chef de l'unité performance du bâtiment.

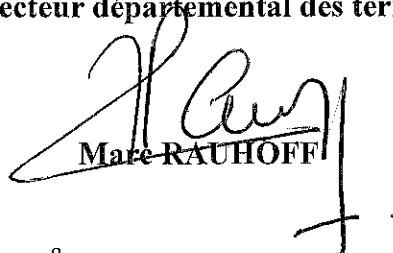
ARTICLE 16 : Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003 et précisés à son annexe sous le numéro de code II b4 et III a1, aux cadres de la DDT assurant la permanence du service les jours fériés et en dehors des jours ouvrables pour leur permettre d'effectuer leurs missions.

ARTICLE 17 : En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des chefs de service, d'unité ou d'unité territoriale désigné ci-dessus, ou en cas de vacance de poste, la délégation, qui lui est conférée, sera exercée par le chef de service, d'unité ou d'unité territoriale désigné par le directeur départemental des territoires par intérim pour le remplacer.

ARTICLE 18 : L'arrêté n° 2013297-0030 du 5 décembre 2013 portant subdélégation de signature de M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe, à des fonctionnaires placés sous son autorité, est abrogé.

ARTICLE 19 : La secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe et le directeur départemental des territoires de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

**POUR LE PREFET et par délégation,
le directeur départemental des territoires**


Marc RAUHOFF

**ANNEXE visée à l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 2013326-0003
du 25 novembre 2013**

Mme Marie-Pierre POULLAIN	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	Mission gestion coordination
Mme Michèle BRIELLE	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, classe exceptionnelle	MGC/Unité Coordination Paixhans
M. François BARTHOMEUF Mme Patricia BEAUFEREY	Ingénieur divisionnaire des TPE Attachée principale d'administration de l'agriculture	Secrétariat général Secrétariat général
Mme Régine LECONTE	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, classe exceptionnelle	SG/Finances-Logistique
M. José LAHUERTA	Attaché d'administration de l'équipement.	SG/Ressources Humaines et Affaires Juridiques
M. Philippe FOUQUET M. Jean-Paul GAUTIER Mme Emilie BRISORGUEIL M. Jean-Paul DOMALAIN	Ingénieur divisionnaire des TPE Ingénieur divisionnaire des TPE PNT A Ingénieur des TPE	Service prospective et territoires Service prospective et territoires SPT/Connaissance des territoires SPT/Géomatique
M. Christian MAUPERIN	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement Chef de mission	Service urbanisme aménagement
Mme Françoise LEVASSEUR	Attachée d'administration de l'équipement.	SUA/Application du droit des sols
Mme Laure LUCAS Mme Elisabeth TREVIN	Ingénieure divisionnaire des TPE Ingénieure des TPE	SUA/Planification SUA/Urbanisme durable
M. Patrick POIRIER	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement Chef de mission	Service économie agricole
Mme Christelle VOISIN- JOUANNEAU Mme Virginie ROHART Mme Sandra GRANET	Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement PLPA classe normale Technicienne supérieure en chef de l'agriculture	SEA/SEA-1 SEA/SEA-2 SEA/SEA-3
M. Daniel BODY	Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	Service habitat – ville-construction
M. David ALLAIN	Attaché d'administration de l'équipement	SHVC/Financement du logement
Mme Joséphine HISLAND	Attachée d'administration de l'équipement	SHVC/Habitat rénovations urbaines
M. Nicolas BOUVIER	Ingénieur des TPE	SHVC/Performance du bâtiment
M. Philippe NOUVEL	Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts	Service Eau Environnement

Mme Nadine DUTHON	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	Service Eau Environnement
M. HAUTTECOEUR Jean-François	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	SEE/Forêt Chasse Nature
Mme Karine DEVE	Ingénieure des TPE	SEE/Risques naturels et technologiques
M. Jean-Claude MOSER	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	SEE/Pôle technique de l'eau
Mme Evelyne LECLERC	Attachée d'administration de l'agriculture	SEE/Eau-Pêche, par interim
Mme Aurélia DOMALAIN	Attachée d'administration de l'agriculture	SEE/Agriculture-Environnement
Mme Catherine CORNEC-KERDUEL	Attachée principale d'administration de l'équipement	Mission Sécurité Transports et Crises
M. Nicolas CHAUDET	Ingénieur des TPE	MSTC/Circulation Sécurité Routière MSTC/Transports et gestion de crises, par intérim
Mme Anne SEBIRE-LOUIS	Déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière	MSTC/Éducation routière
Mme Martine PETITHOMME	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, classe exceptionnelle	Unité territoriale de la vallée du Loir/bureau ADS
M. Alain RAGOT	Technicien supérieur en chef du développement durable	Unité territoriale de la vallée du Loir/bureau IAT
Mme Dominique PLANTE	Technicienne supérieure principale du développement durable	Unité territoriale de la vallée de la Sarthe/bureau IAT



PREFET DE LA SARTHE

Direction départementale des territoires de la Sarthe

Arrêté n° 2014135-0013 du 19 MAI 2014

OBJET : Subdélégation de signature de M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe, pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur

LE PREFET DE LA SARTHE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-15 du 17 janvier 2004 portant code des marchés publics ;

VU le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics, et notamment son article 2 qui substitue la notion de pouvoir adjudicateur à celle de personne responsable des marchés à partir du 1^{er} septembre 2006 ;

VU le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 11 octobre 2013, portant nomination dans les directions départementales interministérielles, nommant M. Marc RAUHOFF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Sarthe, à compter du 12 novembre 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013309-0035 du 12 novembre 2013, portant délégation de signature à M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe, en matière de pouvoir adjudicateur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée, pour l'ensemble des actes visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n° 2013309-0035 du 12 novembre 2013, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc RAUHOFF directeur départemental des territoires de la Sarthe, à :

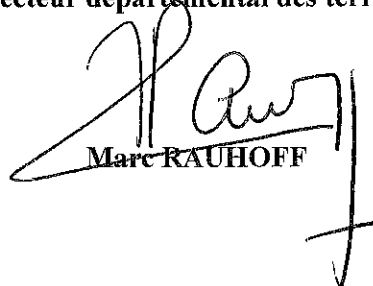
- M. Rémy BOUTROUX, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint

ARTICLE 2 : Délégation est donnée aux agents placés sous l'autorité de M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe, dont la liste figure en annexe 1 et dans la limite des montants précisés à cette même annexe, conformément aux articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2013 pour les marchés passés selon la procédure adaptée.

ARTICLE 3 : L'arrêté n° 2013297-0031 du 21 novembre 2013 portant subdélégation de signature de M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe, pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur, est abrogé.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la Préfecture et le directeur départemental des territoires de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

**Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,
le directeur départemental des territoires**



Marc RAUHOFF

ANNEXE 1 à l'arrêté préfectoral n° 2013309-0035 du 12 novembre 2013

portant subdélégation du pouvoir adjudicateur de la DDT de la Sarthe

	PRENOM, NOM	GRADE	FONCTION	Montant H.T marchés de travaux, de services et de fournitures
SERVICES				
Secrétariat général (SG)	François BARTHOMEUF	I.D.T.P.E	Chef de service	20 000 €
	Patricia BEAUFEREY	A.P.A.	Adjointe au chef de service	20 000 €
Service économie agricole	Patrick POIRIER	Chef de mission	Chef de service	4 000 €
Service prospective et territoires - Connaissance des territoires	Philippe FOUQUET	I.D.T.P.E.	Chef de service	4 000 €
	Jean-Paul GAUTIER	I.D.T.P.E.	Adjoint au Chef de service	4 000 €
Service urbanisme et aménagement (SUA)	Christian MAUPERIN	I.D.A.E.	Chef de service	4 000 €
Service habitat ville construction (SHVC)	Daniel BODY	C.A.E	Chef de service	4 000 €
Mission Sécurité Transports et Crises (MSTC)	Catherine CORNEC-KERDUEL	A.P.A.E.	Chef de la mission	4 000 €
Service eau environnement	Philippe NOUVEL	I.P.E.F.	Chef de service	4 000 €
	Nadine DUTHON	I.D.A.E.	Adjointe au chef de service	4 000 €
Mission Gestion Coordination	Marie-Pierre POUILLAIN	I.D.A.E.	Chargée de mission	4 000 €



PREFET DE LA SARTHE

Direction départementale des territoires de la Sarthe

Arrêté n° 2014135-0014 du 19 MAI 2014

OBJET : Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe, à des fonctionnaires placés sous son autorité.

LE PREFET DE LA SARTHE Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'état dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe ;

VU les arrêtés interministériels portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ; du 21 décembre 1982 du ministère de l'urbanisme et du logement et du ministère des transports ; du 27 janvier 1987 du ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports ; du 27 janvier 1992 du ministère de l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-0288 du 16 février 2007 portant transfert de la gestion du fond de prévention des risques naturels majeurs ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 11 octobre 2013, portant nomination dans les directions départementales interministérielles, nommant M. Marc RAUHOFF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Sarthe, à compter du 12 novembre 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013309-0034 du 12 novembre 2013, portant délégation de signature à M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Subdélégation est donnée à :

- M. Rémy BOUTROUX, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint.
- M. François BARTHOMEUF, ingénieur divisionnaire des TPE, secrétaire général.
- Mme Patricia BEAUFEREY, attachée principale d'administration de l'agriculture, secrétaire générale adjointe.
- Mme Régine LECONTE, SACDD, chef de l'unité finances-logistique.

À l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée aux chefs de services dont les noms suivent à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, et pour le service pour lequel ils seraient amenés à assurer l'intérim, les pièces de liquidation des recettes et les pièces d'engagement et de liquidation des dépenses de toute nature :

Prénom-nom	grade	Fonction
Daniel BODY	CAE	Chef du Service Habitat Ville Construction
Philippe FOUQUET	IDTPE	Chef du Service Prospective et Territoires
Jean-Paul GAUTIER	IDTPE	Adjoint au chef du Service Prospective et Territoires
Philippe NOUVEL	IPEF	Chef du Service Eau Environnement
Nadine DUTHON	IDAE	Adjointe au chef du Service Eau Environnement
Christian MAUPERIN	IDAE	Chef du Service Urbanisme Aménagement
Patrick POIRIER	IDAE	Chef du Service Économie Agricole
Christelle VOISIN-JOUANNEAU	IAE	Adjointe au chef du Service Économie Agricole
Catherine CORNEC-KERDUEL	APAE	Chef de la Mission Sécurité Transports et Crises
Marie-Pierre POUILLAIN	IDAE	Chargée de Mission Gestion Coordination

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unité dont les noms suivent à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, et pour l'unité pour laquelle ils seraient amenés à assurer l'intérim, les pièces de liquidation des recettes et les pièces d'engagement et de liquidation des dépenses de toute nature :

Prénom-noms	grade	Fonction
Karine DEVE	ITPE	Chef de l'unité SEE/Risques Naturels et Technologiques
Joséphine HISLAND	AAE	Chef de l'unité SHVC/Habitat Rénovations Urbaines
David ALLAIN	AAE	Chef de l'unité SHVC/Financement du logement
Emilie BRISORGUEIL	PNT A	Chef de l'unité SPT/Connaissance des Territoires
Anne SEBIRE-LOUIS	DPCSR	Chef de l'unité MSTC/Education Routière
Michèle BRIELLE	SACDD	Chef de l'Unité « Coordination Paixhans »

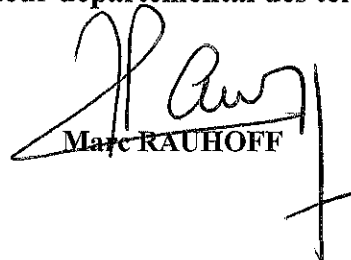
ARTICLE 4 : Subdélégation de signature est donnée à M. Rémy BOUTROUX, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint, ainsi qu'à M. François BARTHOMEUF, Ingénieur divisionnaire des TPE, secrétaire général, et à Mme Patricia BEAUFEREY, attachée d'administration, secrétaire générale adjointe, à l'effet de signer les titres de perception émis dans le cadre des missions d'ingénierie d'appui territorial.

ARTICLE 5 : Subdélégation de signature est donnée, à M. Rémy BOUTROUX, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint, et à M. Philippe FOUQUET, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service prospective et territoires, à l'effet de signer les pièces relatives à l'engagement comptable, le mandatement, la liquidation et la certification des dépenses relevant du programme de développement rural hexagonal approuvé par la décision de la commission européenne C (2007) 3446 du 19 juillet 2007 modifié.

ARTICLE 6 : L'arrêté n° 2013297-0032 du 21 novembre 2013 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Marc RAUHOFF, directeur départemental des territoires de la Sarthe, à des fonctionnaires placés sous son autorité, est abrogé.

ARTICLE 7 : La secrétaire générale de la Préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

**Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,
le directeur départemental des territoires**



Marc RAUHOFF

